

# Bulletin Municipal 2012

## Municipalité du Village d'Ayer's Cliff

### Points saillants du « Discours du maire 2011 »

#### Situation financière

« L'année 2010 s'est terminée avec un surplus de 631 263 \$. Le total des revenus était de 1 677 641 \$ et le total des dépenses de 1 557 336 \$, le surplus accumulé affecté étant de 464 557 \$. En 2011, les prévisions des revenus et des dépenses sont de 1 660 775 \$. »

#### Remerciements à la communauté et aux élus

« Je tiens à remercier la communauté pour leur reconnaissance par leur confiance, assurance et croyance dans notre capacité à gérer Ayer's Cliff d'une manière consciencieuse.... »

« Je serais négligent si je ne remerciais pas mes conseillers pour leurs efforts infatigables et le travail accompli durant les derniers 24 mois ... »

« ...la plupart des choses pour lesquelles vous nous avez élus pour accomplir est en fait réalisé grâce à des citoyens d'Ayer's Cliff passionnés, consciencieux et engagés dans de nombreuses organisations et groupes de bénévoles; les véritables piliers d'une saine communauté. ... »

#### Accomplissements de l'année 2011

- « l'établissement et la mise en place d'une entente intermunicipale pour le département de protection contre les incendies d'Ayer's Cliff avec Hatley, ... »



Alec Van Zuiden, maire

- ...deuxième année de notre Camp de Jour, nous avons connu une augmentation de 85% dans le nombre d'inscription, ...
- mise en place d'une entente intermunicipale avec Hatley ayant pour but de donner accès au lac, par l'entremise de la plage des Pères Servites,...
- début de la révision du plan intermunicipal des mesures d'urgence pour notre région avec Hatley;
- attribution du contrat concernant la remise à niveau de notre parc de la rue Tyler;
- légère diminution du compte de taxes municipales pour une deuxième année consécutive;
- un budget équilibré et plus... »

L'intégral du discours du maire sur la situation financière de la municipalité et ses orientations de novembre 2011 est disponible sur notre site internet.

### Prévisions budgétaires pour 2012

#### REVENUS

Taxe foncière générale	389 431 \$
Taxe entretien réseaux	298 948
Taxe spéciale Règl. 2008-06	51 522
Taxe police (S.Q.)	159 070
Taxe vidanges	33 667
Taxe matières recyclables	36 682
Taxe matières compostables	25 875
Autres revenus	467 349
Subventions	213 572
<b>Total</b>	<b>1 676 116\$</b>

#### DÉPENSES

Administration générale	293 417 \$
Sécurité publique	391 115
Transport	162 097
Hygiène	465 809
Aménagement, urbanisme, développement	90 665
Loisirs, Culture	181 946
Frais de financement	174 766
<b>Total</b>	<b>1 759 816 \$</b>

#### Remboursements au fonds

De roulement	20 096 \$
Affectations du surplus libre	103 796 \$
<b>EXCÉDENT NET</b>	<b>0</b>

### Taxations 2012

#### Taux du 100\$ d'évaluation

Taxe foncière générale	0,2480\$
Taxe de police (SQ)	0,1013\$
Taxe d'entretien des réseaux	0,2025\$
Taxe spéciale Règl.2008-06	0,0349\$

#### Pour chaque logement permanent et saisonnier

Collecte des déchets ménagers	56,30\$
Collecte des matières recyclables	61,34\$
Collecte des matières compostables	43,27\$

Le taux d'intérêt sur arrérages est fixé à 15% par année avec une pénalité de 5%

Les taxes sont payables en 4 versements, soit le **2 mars, 2 mai, 3 juillet et 2 octobre** 2012.

### Dans ce numéro :

Règlements	2
Urbanisme et PIAA	2
« Campagne »	3
Rapports	3
Programmes et politiques	4
Capsule d'activités vertes	5
Sécurité publique	6

## Quelques règlements en rafales...



- Il est interdit de **stationner** le long des rues de la municipalité du 15 novembre au 15 avril de 23h à 7h.
- Les **abris temporaires** pour automobiles sont permis du 16 octobre au 14 avril.
- La **marche au ralenti de tout véhicule** pendant plus de trois (3) minutes par période de soixante (60) minutes est interdite.
- Constitue une nuisance et est prohibé le fait de **causer du bruit** en exécutant, entre 21 h et 7 h, des travaux de construction, ...
- Toute connexion du **réseau pluvial** au réseau sanitaire est interdit. Il est obligatoire que toutes les installations de plomberie soient munies d'un **clapet** relié au tuyau d'aqueduc et d'égout domestique, pluvial et drain de fondation.

**Plusieurs règlements existent concernant la sécurité incendie, les animaux, les nuisances, la sécurité, la paix et l'ordre, le stationnement et la gestion des voies publiques,...**

*Pour en savoir plus sur les règlements municipaux consulter le site internet de la Municipalité au: [www.ayerscliff.ca](http://www.ayerscliff.ca)*

## Urbanisme - Permis et autorisations



### Idées de travaux?

Rencontrer l'inspecteur en bâtiment et environnement pour obtenir les permis et autorisations nécessaires à vos projets. Ainsi vous éviterez de devoir payer des centaines de dollars d'amende.

L'inspecteur en bâtiment et en environnement travaille à temps partiel à la municipalité.

***Donc, prévoyez votre consultation à l'avance!***

Des formulaires de demande préliminaire de permis sont aussi accessibles sur le site internet.

[inspecteurayerscliff@abacom.com](mailto:inspecteurayerscliff@abacom.com)

Deux dépliants sont disponibles à la municipalité pour mieux vous informer:

- Projets de construction, rénovation, transformation, démolition, lotissement ou subdivision
- Travaux dans le littoral ou la rive du Lac Massawippi

## Le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Avant d'entreprendre des travaux (construction, rénovation, déplacement de construction, remblai et déblai, installation de clôture), vous devez vous informer auprès de l'inspecteur en bâtiment du type de **PIIA** auquel est assujettie votre propriété.

Après la réception de tous les documents exigés par le règlement et une vérification par l'inspecteur, la demande doit alors être déposée au Comité consultatif en urbanisme pour étude. Par la suite, le comité émet des recommandations au Conseil municipal.

***Soyez prévoyant et présentez votre demande le plus tôt possible car des délais supplémentaires seront requis avant d'entreprendre votre projet.***



## Ça bouge à Ayer's Cliff!

### Parcs et espaces verts

La Municipalité d'Ayer's Cliff dispose de parcs, d'espaces verts, d'une halte routière aux abords du lac Masawippi, d'une piste cyclable et de terrains de jeux mis à la disposition de ses citoyens et des organismes reconnus.

Le **parc de l'école St-Barthélemy** est accessible aux enfants en dehors des heures scolaires et ce grâce à la participation financière de la Municipalité.

Amusez-vous au **parc situé sur la rue Tyler**. Les travaux d'envergure de réaménagement et revitalisation sont présentement en cours.

### Patinoire

Lors de la saison hivernale l'horaire est affiché à la patinoire située au parc de la rue Tyler et sur le babillard municipal.

### Loi sur la sécurité dans les sports

(L.R.Q., c. S-3.1, a. 55 et 55.2)

*Toute personne qui participe à une activité de hockey sur glace doit porter les équipements protecteurs ...*

### Plaisirs d'hiver

L'activité familiale *Plaisirs d'hiver* tiendra sa 7<sup>e</sup> édition, le samedi **18 février 2012**.

**Participez en grand nombre!**

### Inscription soccer

L'Association Athlétique d'Ayer's Cliff procèdera aux **inscriptions les 24, 30 et 31 mars 2012**.

**Surveillez leur publicité!**

### Camp de jour 2012

Des thèmes et des activités diversifiés vous attendent cet été!

**Surveillez l'affichage!**

### Descente de bateau

Les vignettes sont disponibles à partir de la mi-avril à l'hôtel de ville.

Le lavage des embarcations est obligatoire avant la mise à l'eau et est gratuit pour les embarcations ayant une vignette.



**Bibliothèque**  
(819) 838-5020

### Horaire

#### Septembre à juin

Dimanche et Lundi-Fermé

Mardi-10:00 à 16:00

Mercredi-13:00 à 16:00

Jeudi -13:00 à 16:00

18:00 à 20:00

Vendredi -13:00 à 16:00

Samedi 10:00 à 13:00

#### Juillet à août

Mardi au samedi

10:00 à 16:00



## Rappels aux citoyens

### Dégagement des bornes fontaines

Il est important que le pourtour des bornes fontaines reste dégagé. La neige ne doit pas être déposée près ou sur une borne fontaine.

### Déneigement et déglacage

Éviter de pousser la neige ou la glace provenant de votre propriété sur les voies ou terrains publics.

### Lumière de rue brûlée

Lorsque vous remarquez qu'une lumière de rue est brûlée, par mesure de

sécurité pour vous et vos voisins, vous pouvez noter le numéro de poteau et informer la municipalité.

### Respect des chemins et propriétés privés

Promeneurs, soyez vigilants plusieurs chemins et terrains dans la Municipalité sont privés.

Propriétaires de chemins ou de terrains privés, si vous ne voulez pas laisser libre accès à votre propriété, identifier clairement l'interdiction d'accès et éviter ainsi la confusion.

### Paiement de taxes

Afin de vous éviter des retards et par le fait même des frais d'intérêts, vous pouvez émettre des chèques postdatés ou encore vérifier avec votre institution financière pour le paiement automatisé. Lors de paiement direct prévoir un délai de 3 à 4 jours et les jours fériés.

### Plainte et commentaire

Afin de nous permettre d'effectuer le plus rapidement possible le suivi à toute plainte, cette dernière doit être formulée par écrit et non anonyme. Vous pouvez également compléter et signer le formulaire disponible au bureau municipal.

Municipalité du Village  
d'Ayer's Cliff  
958, rue Main,  
Ayer's Cliff, Québec  
J0B 1C0  
Tél: (819) 838-5006  
Télec: (819) 838-4411

N'hésitez pas à nous  
écrire à notre adresse  
courriel au:  
info@ayerscliff.ca ou  
ayerscliff@abacom.com

Notre site internet est à  
votre disponibilité et  
régulièrement mis à jour,  
consultez le  
[www.ayerscliff.ca](http://www.ayerscliff.ca)

## Des programmes et des politiques qui vous concernent!

### Politique de remboursement des frais de loisirs

Cette politique s'adresse aux jeunes de la Municipalité du Village d'Ayer's Cliff âgé(e)s de 6 à 18 ans, qui désirent s'investir dans le domaine des arts, de la culture, du sport, de l'environnement et plus encore.

Afin d'être éligible, il est impératif de compléter le formulaire.

### Politique de dons et commandites

Cette politique permet aux organismes du milieu de se familiariser avec les paramètres de la municipalité lors de demande d'appui financier ou autres.

### Politique de gestion contractuelle

Lors de demande ou d'émission de contrat, la Municipalité dans un souci de transparence et de conformité a établi des paramètres bien précis que l'on peut lire dans la Politique de gestion contractuelle.

### Réno village et Logements adaptés pour aînés autonomes

Ces deux programmes offrent une aide financière:

**Réno village** aux propriétaires à revenu faible ou modeste en milieu rural à effectuer des réparations essentielles à leur résidence principale évaluée à 90 000 \$ ou moins sur le compte de taxes municipales 2010 (bâtiment seulement).

L'aide accordée peut atteindre 90% des coûts des travaux admissibles, jusqu'à concurrence de 10 000\$.

**Logements adaptés pour aînés au autonomes** aux personnes âgées de 65 ans ou plus, ayant de la difficulté à accomplir certaines activités quotidiennes à domicile, possédant un faible revenu et ayant besoin d'apporter des adaptations mineures à leur maison ou logement.

Si vous rencontrez les conditions mentionnées aux *Programmes* ou pour plus d'information, contacter M. Pierre Laliberté au (819) 346-3772, ou par courriel: [pierre.laliberté@videotron.ca](mailto:pierre.laliberté@videotron.ca)



### Programme Pair

Ce programme est un service personnalisé d'appels automatisés qui joint les aînés pour s'assurer de leur bon état de santé. Les abonnés reçoivent ces appels à des heures prédéterminées, une ou plusieurs fois par jour. Si l'abonné ne répond pas, une alerte est lancée. Une vérification est systématiquement enclenchée par les responsables du système afin de vérifier si l'abonné est en détresse. Ce service est offert gratuitement. Pour plus d'information ou pour vous inscrire 1-877-997-PAIR (7247)



### Se lancer en affaires, c'est possible!

Le CLD de la MRC de Memphrémagog offre des services gratuits d'accompagnement au démarrage d'entreprise et peut aussi vous soutenir financièrement.

La mesure Soutien au travail autonome, offerte en collaboration avec Emploi-Québec, vous permet de vous consacrer à temps plein à votre projet d'affaires, tout en étant rémunéré. Cette mesure vous permet d'obtenir des conseils, de la formation ainsi que de l'aide pour la rédaction de votre plan d'affaires.

Pour information :  
CLD de la MRC de Memphrémagog  
(819) 843-8273  
[www.cldmemphremagog.com](http://www.cldmemphremagog.com)

*Les programmes et politiques mentionnés ont un lien sur le site internet de la Municipalité au: [www.ayerscliff.ca](http://www.ayerscliff.ca)*



### Transport des alentours

Les citoyens d'Ayer's Cliff peuvent bénéficier des services suivants:

- **transport adapté** offert aux personnes handicapées et aux personnes aînées qui éprouvent de la difficulté à se véhiculer;
- **transport collectif** visant à combler les besoins en transport, selon les places disponibles dans les véhicules utilisés sur le territoire de la MRC de Memphrémagog. Il s'agit d'un service d'appoint selon les disponibilités du moment, et non d'un service fixe de porte à porte.

Pour plus d'informations, consulter leur site internet au [www.transportdesalentours.com](http://www.transportdesalentours.com) ou communiquer directement avec eux au (819) 843-3350.

Centre de santé et de services sociaux de Memphrémagog

Parce que votre santé et votre bien-être sont au cœur de nos préoccupations

Pour tout besoin d'aide, contactez-nous à l'Accueil 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 au 819-843-2572 ou 1-800-268-2572

[www.csssm.santeestrie.qc.ca](http://www.csssm.santeestrie.qc.ca)





## Capsule Verte

### L'Éco-centre et Le Mini Éco-centre

La Municipalité étant membre de la RIGDSC, un ensemble de services sont offerts et mis à la disposition des citoyens; dont une plate-forme de compostage et un Éco-centre situés au 1095 Bilodeau à Coaticook.

C'est porté par le désir de continuer à réduire l'enfouissement et les gaz à effet de serre que le Mini-Éco-centre municipal situé au 1067 de la rue Westmount a vu le jour.

**Mini Éco-centre**  
**Horaire**  
Lundi au vendredi  
8:00 à 16:00

### Compost en quantité limitée

Les citoyens d'Ayer's Cliff peuvent se procurer du compost au Mini Éco-centre municipal dans l'enclos identifié « COMPOST ».

La Municipalité reçoit une quantité limitée de compost,

donc il est souhaitable pour tous que chacun soit raisonnable lors de la cueillette.

### Stratégie québécoise d'économie d'eau potable

Cette stratégie vise une réduction d'au moins 20 % de la consommation moyenne d'eau par personne pour l'ensemble du Québec.

La participation volontaire des citoyens est nécessaire afin d'atteindre les objectifs d'économie d'eau potable et de réduction des fuites.

Une section concernant la stratégie sera mise à jour régulièrement sur le site internet de la municipalité.

### Membre de la coalition bois Québec

Depuis mai 2010 la municipalité est membre de la *Coalition bois Québec* et vise ainsi à promouvoir et favoriser l'utilisation du bois.

### Coupez les moteurs

Laisser tourner un moteur au ralenti de manière excessive peut endommager les composants du moteur, y compris les cylindres, les bougies et le système d'échappement.

De plus, un moteur qui tourne au ralenti pendant 10 minutes chaque jour consomme en moyenne 100 litres d'essence par année. Un conducteur peut ainsi économiser l'équivalent de 115 \$ par année (basé sur un prix de l'essence à 1,15 \$ le litre) en limitant la marche au ralenti. De l'argent qui autrement s'envolerait... en gaz à effet de serre!

« *Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs* »

### Bacs lors de déménagement

Les bacs bleus (recyclage) et bruns (compost) sont identifiés par un numéro de série qui est enregistré à l'adresse civique. Ainsi, lors d'un déménagement, les bacs doivent rester sur place.

### Bacs de recyclage

Vingt (20) bacs de recyclage de 360 litres sont disponibles à la municipalité. Faites la demande et nous échangeons votre bac de 240 litres.

*Premier arrivé premier servi !*

### Collectes RDD

Collectes spéciales des résidus domestiques dangereux

Le 5 mai à Coaticook et à Ste-Catherine-de-Hatley

Le 16 juin à Stanstead et à Compton

*S'ils sont toxiques, inflammables, explosifs ou corrosifs, ce sont des RDD!*

### Vente de garage Annuelle

**26 et 27 mai 2012**

Lors de cette fin de semaine, les citoyens qui le désirent pourront tenir sans frais et sans permis une vente de garage.



## Astuces environnementales

- ✔ **Portez** une attention toute particulière aux emballages quand vous magasinez. Favorisez l'achat de produits en vrac ou peu emballés.
- ✔ Vous souhaitez **réduire** les imprimés publicitaires que vous recevez à la maison ? Contactez [Publi-sac](#), vous y trouverez les coordonnées de votre région administrative et demandez le retrait de votre domicile de la liste de distribution au bas de la page de leur site Internet.
- ✔ **Apportez** vos sacs réutilisables pour les emplettes ou utilisez plusieurs fois les mêmes sacs. Laissez-en quelques-uns dans le coffre de la voiture ou dans le sac à dos.
- ✔ **Réemployez** le papier pour faire des blocs-notes quand il n'est pas utilisé des deux côtés.
- ✔ Pour les **produits dangereux**, achetez le format requis de façon à ne pas entreposer de surplus.
- ✔ **Choisissez** des produits durables plutôt que jetables
- comme un rasoir, un briquet, une nappe en tissu, de la vaisselle ou un appareil photo, pouvant être utilisés plusieurs fois au lieu de ces mêmes articles en version jetable.
- ✔ **Louez** ou empruntez un outil ou un appareil que vous utiliserez peu comme une laveuse pour les tapis, une sableuse, un rotoculteur, etc. Consultez les pages jaunes aux rubriques «outils», « location » ou à celle de l'article recherché.
- ✔ **Nettoyez** la baignoire et l'évier avec du bicarbonate de soude et de l'eau.
- ✔ **Nettoyez** les vitres et les miroirs avec une solution d'eau et de vinaigre.

**IMPORTANT!**  
Recycler et composter  
réduisent l'enfouissement  
et diminuent  
les dépenses  
municipales associées.

## La Sécurité l'affaire de tous!

### La prévention à votre porte!

Chaque année, la Municipalité doit procéder à des visites de prévention incendie. Pour l'année 2012, la même firme que les années dernières, soit GPI, a été mandatée par la Municipalité.

### Comment s'identifie le préventionniste?

Le préventionniste qui se présentera à votre porte sera identifié par la firme GPI et muni d'une lettre de la Municipalité.

### Que fait le préventionniste?

Lors des visites de prévention qu'il effectue dans les résidences, le préventionniste de la firme GPI vous donnera de bons conseils pour prévenir les incendies chez vous. Il en profitera aussi pour vérifier le bon fonctionnement de vos avertisseurs de fumée et inspecter différents éléments relatifs à la sécurité incendie. Il peut également vous signaler des situations qui pourraient s'avérer dangereuses. Ne soyez pas surpris si des photos sont prises. Tous ces éléments seront compilés dans un registre et serviront au service d'incendie à mieux réagir dans le cas où une urgence serait signalée à votre propriété.

### Permis de brûlage

Le règlement 2009-02 sur la sécurité incendie mentionne qu'il est obligatoire d'avoir un permis de brûlage pour faire un feu en plein air.

### Obtenir un permis de brûlage

Contactez la municipalité et l'autorité compétente se rendra sur les lieux et pourra, si tout est conforme, délivrer le permis de brûlage la journée même et ce sans frais.

### Sécurité incendie

La municipalité, comme les municipalités de la MRC Memphrémagog, a adopté le *Règlement sur la sécurité incendie* no 2009-02 disponible, entre autre, sur le site internet de la municipalité sous la rubrique *Administration / comités* à l'onglet *Sécurité publique*.

Le Règlement sur la sécurité incendie traite d'éléments essentiels à la prévention des incendies et des mesures obligatoires qui s'y rattachent.

En fait, c'est la responsabilité de chacun de s'informer et de se conformer à la réglementation surtout lorsqu'il s'agit de sa sécurité et de celle de ses proches.

### Numéro civique

Faciliter les services d'urgence en apposant bien en vue votre numéro civique.

Au cours de l'hiver, assurez-vous, lors du déneigement, que votre adresse civique demeure toujours visible et en bon état.

### Sécurité civile

Les municipalités du Village d'Ayer's Cliff et de Hatley ont adopté un Plan de sécurité civile *intermunicipal*. Ce plan culmine des mois de travail qui s'est fait conjointement par le comité intermunicipal de la sécurité civile. Ce comité avait été mandaté par les deux municipalités pour mettre en œuvre une démarche de planification commune et voir comment les deux municipalités pourraient unir leurs forces dans le cas où il y aurait un sinistre majeur.

Ce plan a été basé sur le modèle proposé par le ministère de la Sécurité publique du Québec, chargé de l'application de la *Loi sur la sécurité civile*, mais adapté pour pouvoir répondre aux attentes des conseils municipaux qui désiraient une étroite collaboration des deux municipalités.

La réponse à la demande de recrutement a été plus qu'appréciable et les maires des deux municipalités, monsieur Alec van Zuiden, maire du Village d'Ayer's Cliff, ainsi que monsieur Jacques de Léséleuc, maire de Hatley en sont très reconnaissant et remercient grandement leurs populations pour une si grande réponse.

Plusieurs membres de la communauté ont mis en disponibilité leurs talents et qualifications dans plusieurs catégories. Plusieurs personnes ont même indiqué qu'elles étaient prêtes à loger des concitoyens sinistrés et ne pouvant plus loger chez eux en cas d'évacuation. C'est ça la force d'une communauté. Cette disponibilité sera consignée dans le bottin d'urgence et de ressources du plan.

Mentionnons qu'afin de produire ce plan

La municipalité a fait l'acquisition de deux défibrillateurs externes automatisés (DEA) ces derniers seront mis à la portée des citoyens.

une demande de contribution financière a été faite auprès de Sécurité publique Canada. La réalisation de ce plan a donc été possible grâce à la participation financière de Sécurité publique Canada, dans le cadre du Programme Conjoint de Protection civile.

Le formulaire « *Ressources que vous pourriez mettre en disponibilité en cas de sinistre majeur* » est toujours disponible en ligne et aux bureaux municipaux d'Ayer's Cliff et Hatley

### Société protectrice des animaux de l'Estrie (SPA)

La période de renouvellement des licences des chats et des chiens enregistrés et figurant aux dossiers de la SPA de l'Estrie se tiendra du 15 janvier au 15 février 2012. Les gardiens de ces animaux de compagnie recevront par la poste, d'ici la fin du mois de janvier, un avis de renouvellement dont le paiement doit être effectué avant le 15 février 2012.

Un nouveau compagnon félin ou canin fait désormais partie de la famille? Vous venez d'emménager?

Communiquez avec le Département des licences de la SPA au 819 821-4727 (option 4) afin que votre dossier soit mis à jour.

Selon la réglementation municipale, vous devez enregistrer votre animal dans les 15 jours suivant son acquisition ou l'emménagement dans votre nouvelle demeure. Pour ce faire, trois options s'offrent à vous :

communiquez avec la SPA de l'Estrie, du lundi au vendredi entre 10 h et 17 h; présentez-vous au refuge de la SPA de l'Estrie, du lundi au samedi entre 10 h et 17 h; remplissez le formulaire d'enregistrement disponible au [www.spaestrie.qc.ca](http://www.spaestrie.qc.ca), et retournez-le à la SPA de l'Estrie.

Ne payez pas immédiatement cette licence; vous recevrez une facture sous peu.